

GREEN SURF : quand l'agriculture s'invite en ville

La start-up Green SURF est une spin-off de Gembloux Agro-Bio Tech ULiège. Née en 2017 à l'initiative du Professeur Haïssam Jijakli et de Candice Leloup, elle propose d'accompagner les porteurs de projets d'agriculture urbaine.

RÉCONCILIER VILLE ET NATURE

L'agriculture urbaine consiste à cultiver certaines plantes et élever de petits animaux en ville ou en proche périphérie. Une production destinée aux habitants de la ville qui implique aussi la transformation et la distribution dans un rayon restreint pour privilégier le circuit court. Mais l'agriculture urbaine, c'est également une manière de reconnecter les citoyens à la nature, de créer du lien social, de reverdir les villes et de penser l'habitat autrement.

Dans le cadre de ses recherches, Haïssam Jijakli, Professeur de Phytologie à Gembloux Agro-Bio Tech s'intéresse depuis 2011 à l'agriculture urbaine. Dès 2013, il est régulièrement consulté par des villes ou des promoteurs immobiliers qui souhaitent intégrer le concept à leurs projets urbanistiques. « En 2016, nous avons été contactés pour accompagner 10 projets et nous avons décidé de créer Green SURF » nous raconte le Professeur Jijakli.

GUIDER LES PORTEURS DE PROJETS

« Notre objectif est d'accompagner les porteurs de projets tout au long du processus, de l'analyse stratégique au suivi de chantier s'ils le souhaitent. Nous les conseillons sur les techniques à adopter et sur les modèles économiques appropriés en tenant compte du quartier, de la fonction du bâtiment et des objectifs poursuivis qu'ils soient sociaux, environnementaux ou encore économiques ».

Une des techniques fréquemment évoquées est d'exploiter la toiture des bâtiments pour y installer des jardins potagers ou des serres. Les cultures bénéficient ainsi de la chaleur perdue par le bâtiment en hiver et le rafraichissent en été. D'autres techniques pleine terre ou hors-sol sont proposées par Green SURF selon le contexte pour faire correspondre ambitions, budgets, modèles économiques et plus-values pour les clients. « L'agriculture urbaine est un peu plus connue aujourd'hui. Certains promoteurs avec qui nous avons déjà travaillé reviennent nous voir avec de nouveaux projets parce qu'ils sont convaincus par le concept.



Le Professeur Haïssam Jijakli, co-fondateur de GreenSURF

D'autres, des bureaux d'architectures, des entreprises, des hôpitaux ou des institutions, attentifs au bien-être des occupants du bâtiment comme à l'aspect écologique, nous contactent pour être guidés dans une première expérience » ajoute le Professeur Jijakli.



La Maison Administrative de la Province de Namur sera un bâtiment durable, en bois, à l'équilibre au niveau du bilan carbone. 2 parcelles d'agriculture urbaine (2300m²) sont prévues : l'une sera exploitée par un maraîcher professionnel, l'autre par les occupants des bureaux. La production sera utilisée dans les cuisines de la MAP.

GREEN SURF :

Spin-off de Gembloux Agro-Bio Tech ULiège :
Passage des Déportés, 2 à 5030 Gembloux
Tél. : 081/62.26.17 – 0474/46.99.43 - www.green-surf.com

AIDES ET PRIMES DE LA WALLONIE

Pour inciter particuliers, indépendants, entreprises, professionnels de la construction et pouvoirs publics à économiser l'énergie, la Wallonie a mis en place une série de services et d'incitants. Ces mesures visent notamment à améliorer les performances énergétiques des bâtiments.

Pour les particuliers

La demande de primes habitation (pour les bâtiments de 15 ans au moins) doit aujourd'hui, obligatoirement, être précédée par le passage d'un auditeur logement agréé par la Wallonie. Le rapport de l'auditeur propose une série de travaux à réaliser pour améliorer les performances du bâtiment et l'ordre dans lequel ils doivent être réalisés pour pouvoir prétendre à l'octroi de primes. Les montants des primes varient en fonction des revenus, de la composition du ménage et de la nature des travaux et de la contribution à l'amélioration de la performance énergétique de l'habitation.

Une majoration de 25 % de ces primes est prévue pour l'utilisation de produits dont la teneur biosourcée est supérieure ou égale à 70 %.

A noter que dans tous les cas, la prime ne dépassera pas 70 % de la facture. La Wallonie propose également des prêts à taux réduits et délivre des attestations permettant d'obtenir des déductions fiscales pour les habitations passives et zéro énergie.

Pour les entreprises et indépendants

Pour conseiller et informer gratuitement entreprises et indépendants, la Wallonie a choisi une série d'opérateurs dans le domaine des économies d'énergie. Grâce à eux, les professionnels désirant limiter leur consommation d'énergie seront renseignés dans les procédures pour la réalisation d'audits, pour obtenir des primes, des aides à l'investissement ou des déductions fiscales,...

Informations sur www.energie.wallonie.be